



Je me fais harceler par mes voisines qui me réclament de l'argent

Par **Schmurf**, le **18/07/2008** à **17:20**

Bonjour, Mon amie et moi possédons un chat qu'une amie nous a offert à sa naissance, qui s'est enfui de chez nous, et qui a été hébergé chez des voisines qui ne nous l'ont pas redonné malgré son collier et les affichettes disposées dans la rue, le reste du voisinage étant au courant de cette disparition. Nous l'avons récupéré, puis l'avons perdu de nouveau, et nos voisines nous ont annoncé quelles le gardaient. Elles m'ont raccroché au nez quand je leur ai demandé poliment de nous le restituer. J'ai sonné chez elles jusqu'à ce qu'elles ouvrent la porte car elles faisaient la sourde oreille, elles ont refusé de me donner le chat de nouveau, par chance, le chat s'est alors échappé, et que je l'ai récupéré. Ces personnes ont alors commencé à nous harceler quotidiennement par téléphone plusieurs fois par jour en exigeant 150 euro pour une castration qu'elles auraient effectué et, le comble, pour la nourriture du chat pendant 6 mois. A bout, je les ai menacé de leur "casser la gueule" si elles ne cessaient pas, uniquement pour leur faire peur et les dissuader de continuer. Ce chat n'est pas tatoué, nous ne voulons et n'avons pas à leur donner d'argent, surtout compte tenu de l'envenimement de la situation. Les voisines ne souhaitent désormais plus récupérer le chat mais nous harcèlent et nous insultent par téléphone et en frappant chaque soir accompagnées d'un chien d'attaque à notre fenêtre. Ces personnes ont également ouvert ma fenêtre sans effraction à l'aide d'une béquille. Comment faire cesser ce harcèlement quotidien sans violence, étant donné que la police a estimé qu'il n'y aurait pas de motifs de plainte. Et leur "médiation" avec elles ne les a pas stoppées. D'avance merci

Par **Tisuisse**, le **18/07/2008** à **23:27**

Le seul moyen : le dépôt de plainte au pénal. Avant que de déposer votre plainte, faites venir des ami(e)s chez vous aux heures où ces personnes ont l'habitude de venir vous narguer et vous harceler. Ces ami(e)s pourraient, avec leurs appareils photos numériques, prendre des photos voire une vidéo, ce ne sont pas, officiellement, des preuves mais le juge utilisera ensuite, ou non, ces éléments pour se faire une idée plus précise de ces personnes. De toute façon, vos témoins vous seront une aide précieuse pour votre plainte. rnAu fait, avez-vous emener votre chat chez un vétérinaire, histoire de vérifier s'il y a bien eu castration comme elles le prétendent et si oui, quel est son coût ?